



Région wallonne

**ARRETE MINISTERIEL DU 17 FEV. 2000 DECIDANT DE LA RENOVATION DU SITE
SAE/MC52 DIT « LA BRASSERIE » A COMINES-WARNETON.**

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement;

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la Rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 168 § 4;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 15 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté ministériel du 11 juin 1999 constatant la désaffectation du site n° SAE/MC52 dit « La Brasserie » à Comines-Warneton;

Considérant que la Ville de Comines-Warneton, propriétaire du site, a soumis dès à présent un avant-projet de travaux de mise hors eau des bâtiments sis sur la parcelle n° 392c ;

Vu l'avis motivé émis le 9 août 1999 par le Collège échevinal de COMINES-WARNETON estimant émettant un avis favorable sur l'arrêté du 11 juin 1999 précité ;

Vu l'avis émis le 22 septembre 1999 par la Commission régionale d'Aménagement du Territoire, section d'Aménagement actif prenant acte de l'arrêté de désaffectation tout en attirant l'attention sur le fait que le projet devra prendre en compte l'amélioration de la perception urbaine de Comines depuis la Lys;

Considérant que l'arrêté royal du 17 janvier 1979 établissant le plan de secteur de MOUSCRON-COMINES affecte le site à l'habitat;

ARRETE :

Article 1er

Il est décidé que le site d'activité économique n° SAE/MC52 dit « La Brasserie » à COMINES-WARNETON comprenant la parcelle cadastrée ou l'ayant été à Comines-Warneton, 5ème division, section C, n° 392e et repris au plan n° SAE/MC52 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être rénové.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à la Ville de COMINES-WARNETON, place Ste-Anne n° 21 à 7780 Comines-Warneton, propriétaire du site.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

NAMUR, le

Y. L...

**Le Ministre de l'Aménagement
du territoire, de l'Urbanisme et
de l'Environnement,**

Michel Foret

Michel FORET.